

Tout augmente sauf nos salaires

Revendications DES PSYCHOLOGUES

Depuis plus de 22 ans, les psychologues de la Fonction Publique Hospitalière n'ont bénéficié d'aucune revalorisation salariale, si ce n'est une augmentation symbolique de 0,5 du point d'indice, sans rapport aucun avec l'augmentation du coût de la vie. Par ailleurs, si tous les salariés ont bénéficié des accords DURAFOUR, les psychologues, en ont été les seuls exclus. Il est important de rappeler aussi qu'il n'y a aucune augmentation de prévue jusqu'en 2017.

Au niveau du recrutement, le recours aux agents contractuels à la place de l'organisation des concours, et ce malgré le statut spécifique et les nombreux textes recommandant la fin de la précarisation de la profession, concourent à une régression de la situation globale des psychologues et fragilisent la profession et son exercice.

La réduction drastique du nombre de fonctionnaires réduit d'autant les missions du service public. L'affaiblissement des services publics instaure un recul dans l'égalité d'accès aux soins. Cette régression met en danger la solidarité sociale et fragilise particulièrement les plus démunis.

Les psychologues dans leur exercice, et ce dans tous les secteurs, sont les garants du respect des prises en charge des personnes qui s'adressent à eux.

Les psychologues contribuent dans les institutions aux projets de service et veillent à l'intérêt singulier des personnes accueillies.

Les psychologues pour remplir leurs missions de manière satisfaisante exigent :

- Des concours pour la titularisation des psychologues contractuels
- Le respect du statut des psychologues
- Une revalorisation des salaires, avec une augmentation conséquente du point d'indice
- Le recrutement de psychologues pour limiter l'attente des demandes de prise en charge qui leur sont adressées
- L'arrêt de fermetures de services de soins